

Pour être informé(e), défendu(e),
pour revendiquer...

Syndiquez-vous!



Le premier syndicat

☞ des Instituteurs et Professeurs des écoles du 94
☞ des personnels de l'Education nationale du 94
☞ des agents de la fonction publique de l'Etat
dans le 94 et au plan national

LA FORCE DU SYNDICAT,

☞ **C'est son nombre de syndiqués :**

Parce que sa représentativité (c'est-à-dire son poids auprès des autorités) en dépend, parce que pour agir, il faut des moyens financiers. Les ressources du SNUDI-FO 94 ne proviennent que des cotisations des adhérents, ce qui garantit l'indépendance financière de l'organisation !

☞ **C'est son indépendance :** Pour défendre les revendications face à l'Etat, notre employeur, le syndicat ne saurait être lié ni soutenir, un gouvernement ou un parti politique, quel qu'il soit ! **Ni austérité de droite, ni austérité de gauche, ni austérité syndicale !**

L'adhésion vaut pour 1 an à compter de la réception du formulaire : La syndicalisation s'effectue tout au long de l'année, année scolaire ou année civile indistinctement.

66 % de la cotisation est déductible de votre impôt : Le trésorier du syndicat vous adressera un reçu fiscal qui vous permettra de bénéficier du remboursement (ou d'un crédit d'impôt) de 66% du montant total de votre cotisation pour **la déclaration de revenus 2018**.

SE SYNDIQUER DONNE DES DROITS

☞ être informé(e), et **défendu(e) en priorité en cas de besoin**,

☞ le contrôle par les élus du personnel du syndicat de votre déroulement de carrière (nomination, promotion, etc.),

☞ participer à la définition des orientations du syndicat et aux prises de décisions (congrès départemental, Conseil Syndical...).

☞ Bénéficier de la **Protection juridique « vie professionnelle »**

Protection juridique «vie professionnelle» :

Tous les adhérents FO sont protégés par une assurance professionnelle complémentaire. Notre fédération a signé un contrat collectif "protection vie professionnelle" avec la MACIF qui couvre individuellement chacun des adhérents de la FNEC FP-FO à jour de ses cotisations. Ce contrat avec la MACIF garantit pour chaque adhérent un accompagnement juridique en demande ou en défense face aux litiges qu'il peut rencontrer au cours de sa vie professionnelle et susceptible de l'opposer à son employeur ou à un tiers (parent d'élève par exemple). Cette défense se fera de manière conjointe avec le syndicat qui continuera à suivre votre dossier.

Le SNUDI FO, un syndicat confédéré : Syndiquant, sans distinction d'opinions politiques ou philosophiques ou religieuses, les instituteurs et professeurs des écoles, les assistants d'éducation et les emplois de vie scolaire des écoles publiques, le SNUDI FO appartient à la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, constituée de plus de 15000 syndicats qui regroupent les salariés du public (administrations de l'Etat, hôpitaux et collectivités territoriales) et de toutes les branches du privé.

Le SNUDI-FO 94 est affilié à l'Union Départementale des syndicats de la CGT-Force Ouvrière du Val-de-Marne et à la Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle Force Ouvrière (FNEC FP-FO) ainsi qu'à la Fédération Générale des Fonctionnaire Force Ouvrière (FGF-FO). En plus des informations par mail et du bulletin *l'école syndicaliste 94*, chacun des adhérents du SNUDI-FO 94 reçoit régulièrement les publications et circulaires de ces différentes instances syndicales, ainsi que celles du syndicat national.



Bulletin d'adhésion



Bulletin d'adhésion à retourner à :
SNUDI-FO 94,
11/13 rue des archives, 94010 Créteil
 ou à remettre au **délégué du SNUDI-FO 94**
de votre commune ou de votre école.

Vous pouvez faire 1 ou 2 chèques à
l'ordre de SNUDI-FO 94

Attention ne pas dater les chèques
 Ecrire au verso le mois d'encaissement
 (limite : décembre 2018).

Cadre réservé à la trésorerie du SNUDI-FO 94 – ne rien écrire

Nouvelle adhésion ou Renouvellement de cotisation

Nom : **Prénom** Date de naissance/...../.....

Adresse personnelle (écrire en majuscule d'imprimerie) :

.....

Code postal:..... Ville : **Tél port** : **Tél fixe** :

Email (à remplir avec soin)

Affectation

Etablissement : mat / élem / nom

Ville :

Bulletin d'adhésion au SNUDI-FO 94

Spécial Enseignants Fonctionnaires Stagiaires

Montant de la cotisation annuelle 50€ en chèques

Offre spéciale valable avant le début de l'année scolaire : le bulletin doit nous être
retourné impérativement avant le 31 août 2019.
Tarif à compter du 1er septembre 103 euros.
Offre spéciale 50€ prolongée jusqu'au 30 septembre !